



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations de logement

Question écrite n° 125418

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, chargée de la famille, sur la question des allocations d'aide au logement concédées aux étudiants. Chaque année, les étudiants peuvent bénéficier d'aides telles que les allocations pour le logement. Pourtant, si les aides de l'État ne sont pas négligeables, les démarches administratives sont longues et fastidieuses, les délais d'attente entre la constitution d'un dossier et la réception de ces aides étant très importants. D'une part, de telles démarches peuvent décourager certains étudiants. D'autre part, ils commencent pour la plupart leur année sans aide en attendant que celle-ci soit débloquée. Leur situation est alors très difficile. Il lui demande donc son avis sur la question et les mesures qu'il entend prendre afin de faciliter les démarches administratives et surtout, afin d'accélérer le traitement des dossiers afin que les bourses et les différentes aides soient délivrées à temps, et que les étudiants concernés puissent commencer leur année de manière sereine et décente.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125418

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : Famille

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13481

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)